

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL636

présenté par
M. Belot, rapporteur
à l'amendement n° CL266 de M. Coronado

APRÈS L'ARTICLE 33

Au début de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« L'Autorité de la concurrence »

les mots :

« La Commission ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.